

Ouvre-boîte production

Le spectacle vivant pour tous

« Nous avons créé cette association afin de faire découvrir le spectacle vivant à un large public ». Pour Emilie Bruguière, en charge des projets artistiques à l'association « Ouvre-boîte Production », la création doit profiter au plus grand nombre, et surtout aux publics qui n'y ont pas accès. « Notre objectif est de faire des spectacles participatifs où chacun trouve sa place grâce à un travail commun », ajoute cet auteure et comédienne. L'association a commencé ses travaux en 2013. Depuis, elle travaille avec des publics aussi différents que les résidents de maisons de retraite, les adolescents ou les personnes handicapées. Il s'agit d'une part de déplacer les spectacles sur les lieux mêmes afin que les personnes puissent en profiter. C'est le cas du spectacle actuel intitulé « le journal de Madame Truc », série de textes poétiques écrits et présentés par Emilie Bruguière. « Nous réalisons aussi des ateliers d'écriture plus spécifiquement avec les personnes et les personnels de maisons de retraite. Nous leur proposons un projet qui s'intitule « Collecte de Souvenirs » au cours duquel ils rassemblent leurs poèmes et leurs histoires ». Une restitution sera faite en lien avec des établissements scolaires et des centres sociaux, au cours de laquelle une dizaine de jeunes s'investiront dans la création. L'association en est au début de son histoire et va déjà plus loin dans la démocratisation des spectacles, en se rendant notamment dans les villages et en développant les ateliers d'écriture. « Sans

VOS DOSSIERS DE SUBVENTION À LA FOIRE DE MARSEILLE LE 2 OCTOBRE 2015.

Pour vous aider à remplir vos dossiers de subvention retrouvez nos conseillers sur le stand du Conseil départemental le vendredi 2 octobre de 10h à 17h Esplanade 2 allée centrale.

« Nous faisons des spectacles où chacun trouve sa place grâce à un travail commun »

les partenaires publics, l'association ne pourrait pas exister. L'idée est de proposer notre travail au plus grand nombre. Donc les aides nous sont essentielles ». Mutualisation des moyens, implication active d'artistes confirmés, réalisation de projets artistiques de qualité, « ouvre-boîte production » s'enrichit à chaque rencontre de nouvelles compétences et de nouvelles idées, afin de rendre l'art plus vivant.

OUVRE-BOÎTE PRODUCTION

68, rue de la Loubière 13005 Marseille
06 14 67 04 43

Ensemble vers une vision de la vie associative



Chers amis.

Nous avons le plaisir de vous adresser le nouveau bulletin pour les associations du département, qui prend désormais le nom de Provence association.

Ce changement correspond à la volonté que j'ai exprimée dès le début de ma mandature de redonner grandeur et âme à l'identité de notre département. Nous avons la chance d'être le cœur battant de la Provence, avec tout ce qui fait notre fierté : sa

richesse historique et patrimoniale, la beauté de ses paysages, le talent de ses artistes et de nombreux atouts économiques et sociaux.

C'est pour cela que j'invite toutes les forces vives de notre territoire, et elles sont nombreuses dans le domaine associatif, à participer à un large débat, les États Généraux de Provence, afin de définir ensemble un Projet départemental.

D'ores et déjà, chacun peut y contribuer grâce à un espace dédié sur notre site cg13.fr. Mais vous pourrez aussi nous retrouver sur le stand de la Foire de Marseille avec une journée dédiée aux associations.

J'espère une large contribution du monde associatif à ces débats, car la richesse et la diversité de son tissu contribue à l'attractivité et au rayonnement de notre Provence, universellement connue et appréciée.

Il faut miser sur l'initiative et les idées nouvelles, et je sais que le secteur associatif n'en manque pas.

Je sais aussi qu'en ces temps difficiles, les valeurs de solidarité et d'engagement citoyen de vos associations sont irremplaçables.

A toutes et à tous,

dirigeants, bénévoles et

adhérents, je souhaite beaucoup d'activités, de belles actions et de

l'épanouissement au cours des mois qui viennent.

« J'invite toutes les forces vives de notre territoire à participer à un large débat, les États Généraux de Provence »

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône



© DR

Petit tour d'horizon sur les associations

En 2011, l'Observatoire de la vie associative avait édité un Panorama de la vie associative dans les Bouches-du-Rhône. Les données de ce Panorama nécessitaient une actualisation qui est actuellement en cours de finalisation par l'association Recherches et Solidarités (R&S). Le Panorama complet sera prochainement disponible sur le site du Conseil Général : www.cg13.fr. D'ores et déjà, voici les grandes tendances concernant les associations.

LES ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ AUJOURD'HUI

On connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil.

Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut repérer toutes les associations vivantes, certaines d'entre elles menant une vie totalement discrète, entre leurs membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

R&S a donc procédé par estimation prudente, à partir de quatre critères complémentaires, actualisés et mesurés dans chaque département :

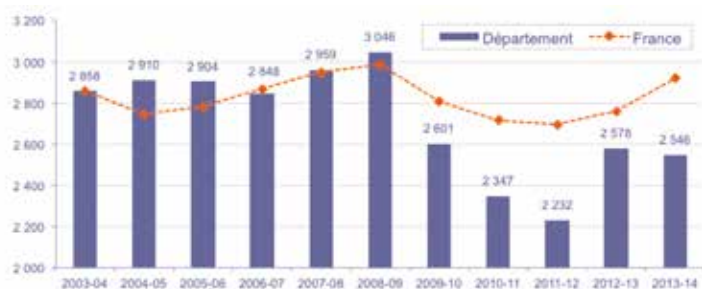
- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

Ainsi, pour une estimation nationale de l'ordre de 1.300.000 associations, le département pourrait comporter de 42.000 à 46.000 associations en activité.

LE NOMBRE DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS

Evolution des créations d'associations

Source : Services du Journal officiel. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution du département, à partir de la même base pour l'année associative 2003-2004.



Comme l'indique le graphique précédent, après un record de créations en 2008 le repli amorcé en 2009 s'est poursuivi jusqu'en 2012. L'année 2013 a vu le retour à la hausse, sans doute l'un des effets positifs de Marseille 2013 - Capitale Européenne de la Culture. Pour 2013-2014 le nombre de créations est resté stable dans le département, alors qu'il continue d'augmenter au niveau national.

LEUR DOMAINE D'INTERVENTION

Depuis avril 2007, les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés. Une association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence.

Le tableau ci-après porte sur les inscriptions des nouvelles associations, inscriptions dont le nombre dépasse forcément celui des créations. Il présente la répartition, en pourcentage, des inscriptions dans les principaux thèmes au niveau du département, en le situant par rapport aux moyennes régionale et nationale.

L'objet des créations d'associations

Répartition en 10 grands thèmes des inscriptions des associations créées au cours des 4 dernières années (en %)

Inscriptions des créations par thème	Département	Région	France
Culture	25,7	23	22,9
Sports	14,2	17,9	16,2
Loisirs	15,8	14,9	13,2
Social	8,3	8,2	8
Santé	4,6	3,7	4
Education, formation	6,6	4,9	6,1
Economie	2,4	4,9	4,4
Aide à l'emploi, développement local	1,9	1,9	2,1
Environnement	3,2	4	3,5
Autres ⁽¹⁾	17,3	16,8	19,6
TOTAL	100	100	100

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 4 ans, 25,7% des inscriptions se sont situées sous le thème « culture » dans le département, une proportion supérieure à la moyenne régionale et nationale.

(1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Les créations d'associations sont proportionnellement plus nombreuses dans les Bouches-du-Rhône dans la culture, les loisirs et l'éducation - formation.



© DR

Associations

êtes-vous bien assurées ?

Votre AG se déroule dans une salle mise à disposition ? Vous êtes amenés à vous déplacer ainsi que d'autres bénévoles ? Vous organisez une manifestation ? Vous acheminez des adhérents pour vous rendre sur un stade ou un festival ? On vous prête du matériel coûteux ?

Recenser les risques

C'est la première chose à faire et il faudra vérifier régulièrement que l'évolution des activités de l'association ne génère pas de nouveaux risques qui ne seraient pas pris en compte par votre contrat d'assurance.

Distinguer les risques

Certains sont incontournables, d'autres ne le sont pas mais les couvrir peut s'avérer un « plus » non négligeable pour le bon fonctionnement de l'association.

Examiner son contrat

Faire le point avec son assureur sur le contrat, vérifier la couverture des risques liés à la fois aux activités de l'association et aux bénéficiaires (bénévoles, salariés, adhérents, ...).

Faites le bon choix !

Deux grands types de contrats

Contrat « périls dénommés » : ce type de contrat liste tous les risques couverts, excluant tous ceux qui ne sont pas énoncés.

Contrat « tous risques sauf » ou contrat « multirisque » : tous les risques sont couverts hormis ceux expressément exclus de la garantie.

Deux sortes de franchises

Franchise « relative » ou « simple » : l'assuré est indemnisé intégralement dès que le montant de la franchise est dépassé (mais rien en cas de dommage d'un montant inférieur).

Franchise « absolue » : le montant de la franchise sera déduit du montant de l'indemnité.

Pour en savoir plus

• Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance (CDIA) de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)

Présent depuis 1957 sur l'ensemble du territoire, ce réseau est constitué, dans chaque département, d'un délégué et de correspondants, agents généraux pour la plupart ou courtiers, agissant bénévolement en leur nom. Ce réseau de correspondants répondra à toutes vos questions, pour peu que vous les posiez par écrit !

Contacts courrier et mail :

- Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance (CDIA) de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) :
26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09

www.ffsa.fr

Contact : infocdia@ffsa.fr

Vous voulez des conseils pour remplir votre dossier de subvention en ligne ? Venez nous retrouver durant une journée sur le stand du Conseil départemental de la Foire de Marseille. Renseignements sur le www.cg13.fr !



Demander une subvention... pour 2016

Le dépôt en ligne des dossiers de demande de subvention sera possible dès la mi-septembre. A cet effet, la plateforme sera ouverte à partir du **lundi 21 septembre 2015**.

Les associations pourront déposer leurs dossiers jusqu'au **vendredi 15 janvier 2016** inclus SAUF :

- **Associations sportives : vendredi 30 octobre 2015**
- **Associations culturelles : dimanche 15 novembre 2015**
- **Demandes relatives à des congrès et colloques : 30 juin 2016**

Date limite pour compléter les dossiers (éventuellement) incomplets : 30 juin 2016.

Une assistance TECHNIQUE est disponible toute l'année. Elle s'effectue par mail à l'adresse suivante : assistance.associations@cg13.fr
Il vous suffit de décrire PRÉCISEMENT le problème technique rencontré afin qu'une réponse détaillée soit fournie rapidement.

Contact : 04 13 31 39 60

Se former

La Formation des Dirigeants Bénévoles

Le Conseil départemental propose aux dirigeants bénévoles associatifs de suivre une formation qui se déroule sur 3 journées (présider son association, aspects comptables et financiers, projet associatif et recherche de partenariats).

A noter que les deux dernières sessions 2015 auront lieu à La Ciotat et Marseille, respectivement les 5, 12 et 19 novembre et les 26 novembre, 3 et 10 décembre prochains. Deux sessions sont ouvertes à vos candidatures entre janvier et mars 2016.

Contact : 04 13 31 39 23

Apportez votre contribution

IMAGINONS ENSEMBLE LA PROVENCE DE DEMAIN !

Quatre mois de concertation, de débats et de réflexion pour forger un projet et mettre en place des actions concrètes, en étroite association avec l'ensemble des élus et de la population du département. Les États généraux de Provence vous propose de participer au programme que mettra en œuvre le Conseil départemental dans les 5 années à venir.

Rejoignez-nous sur le www.etatsgenerauxdeprovence.cg13.fr/ ou à la Foire de Marseille du 25 septembre au 4 octobre.

